

Clubs de la Fnau

La charte

WWW.FNAU.ORG



Charte des clubs

Cadre de référence *

La charte est le document de référence du réseau des agences d'urbanisme pour le bon fonctionnement des clubs de la Fnau.

Valeurs et objectifs des clubs Fnau

Les valeurs incarnées par les clubs sont **la gratuité, le partage, l'ouverture, la mutualisation, la liberté d'initiative**. Leurs principaux objectifs sont de :

- permettre à chaque salarié partie prenante de construire son appartenance à un métier présent au sein du réseau des agences en partageant son expérience ;
- forger, unifier et capitaliser en permanence et sans exclusive le terreau commun de nos cadres de référence et de nos méthodologies, de nos doctrines dans nos différents domaines d'expertise ;
- de favoriser le travail en réseau.

Contexte

On nous reconnaît et on nous envie, à travers les clubs de la Fnau, une dynamique d'une grande originalité et probablement unique dans le paysage national.

L'ensemble des agences participe à la vie des clubs. Cette

dynamique associe les salariés des agences à raison, en moyenne, d'une demie journée, par salarié et par an.

Chaque club a son mode de fonctionnement, son rythme et ses succès. Les clubs fonctionnent sur la base du volontariat, grâce à l'engagement des animateurs, à l'ouverture et à la confiance des directeurs, à la responsabilité et à la capacité de remise en question des participants. Ce sont des lieux de valorisation sans rapport hiérarchique. Les clubs ne reçoivent pas de directive. L'initiative et le travail en réseau priment.

Les clubs représentent un potentiel collectif, qui se concrétise en s'articulant avec les enjeux stratégiques et les modalités (transversalité et mode projet) du réseau des agences. Il s'agit de stimuler leur créativité et leur capacité prospective.

Cette charte est rédigée dans le but d'explicitier les engagements des uns et des autres, pour éviter les incompréhensions, lever les éventuelles défiances dues à un manque de clarté et de respect des différentes parties prenantes. Elle vise également à dresser des perspectives pour développer et valoriser le potentiel des clubs.

Nous voulons que la charte soit un aiguillon pour développer l'activité des clubs, au sein d'un cadre ; elle n'a pas pour objet de bloquer leur liberté de fonctionnement.

* charte rédigée en mai 2013

Un lieu unique

LA CHARTE

Définition d'un club Fnau

La fédération nationale des agences d'urbanisme offre aux professionnels des agences la possibilité d'échanges permanents dans le cadre de clubs et de groupes de travail. Ces clubs permettent :

- de partager des informations, de développer des compétences ;
- de présenter des expériences conduites en agences ;
- de rencontrer des experts extérieurs, de favoriser les échanges avec d'autres institutions ;
- de faire le point sur les évolutions contextuelles ou les derniers développements législatifs ou réglementaires ;
- de diffuser des informations sur la thématique du club ;
- d'initier des co-productions ou des programmes de recherche ;
- ils contribuent à créer une culture professionnelle commune à toutes les agences et alimentent les productions du réseau.

Engagement

Les clubs s'engagent à proposer au réseau des agences :

- un programme annuel de réunions (en lien avec les priorités des agences et de la Fnau) ;
- la désignation de 2 à 4 animateurs pour répartir la charge de travail et assurer la continuité ;
- l'organisation et la tenue de plusieurs réunions chaque année ;
- une restitution régulière au réseau et en interne dans les agences ;
- la capitalisation régulière des travaux sur l'Extranet de la Fnau ;
- un contrat clair entre chaque animateur/participant et son directeur.

Animateur, participant, directeur d'agence et Fnau : rôles respectifs

Rôle du participant

- Contribuer activement au fonctionnement du club, par sa présence et/ou à distance ;
- Acquérir une culture, des savoir-faire, des méthodes ;
- Profiter de l'expérience du réseau et des autres agences ;

- Relayer les exemples de son territoire (présenter une étude de cas, faire part de son expérience);
- Être actif sur les outils de communication de la Fnau (Extranet, forum...);
- Informer sa direction de son inscription à un club ;
- Faire un retour de la journée club en interne agence (réunion, journal interne, compte rendu).

Rôle de la direction de l'agence par rapport au participant

- Inciter à participer aux clubs Fnau
- Diffuser les programmes et ordres du jour des clubs
- Donner un cadre interne à l'agence à la participation aux clubs
Connaître et valider les temps de participation aux clubs
Organiser le retour des clubs en interne
- Valoriser l'implication dans un club et les compétences développées

Rôle de l'animateur

- Animer le club ;
- Définir le programme de travail ;
- Organiser les réunions, définir l'ordre du jour, prendre les contacts extérieurs ;
- Répartir, si besoin, certaines tâches auprès des membres du club ;
- Rédiger le bilan annuel du club ;
- Faire circuler les supports et documents de travail du club sur les outils de communication interne de la Fnau ;
- Valoriser les travaux en privilégiant l'Extranet ;
- Informer et solliciter la Fnau sur les travaux du club (compte-rendu des clubs, ordre du jour de la réunion, nom des participants) ;
- Représenter la Fnau en cas de besoin et en prenant l'attache de la Fnau.

Rôle du directeur de l'agence par rapport à l'animateur

- Inciter à prendre des responsabilités dans les clubs ;
- Donner un cadre de fonctionnement à l'animateur : temps passé en animation du club, valorisation interne, reconnaissance des compétences...
- Reconnaître dans le plan de charge l'implication d'un animateur qui est en moyenne de l'ordre de 15 jours/an (sans publication ni événementiel)

- Valoriser l'implication dans un club et les compétences développées

Rôle de la Fnau par rapport aux animateurs et directeurs

- Etablir un programme de travail cadre et le bilan annuel des clubs ;
- Relayer l'information sur les clubs dans les réunions de directeurs;
- Faciliter l'organisation logistique des clubs
- Développer l'outil Extranet et le valoriser, inciter les clubs à l'utiliser ;
- Accompagner les transitions entre animateurs ;
- Prendre en charge le remboursement des frais de transport des intervenants extérieurs au réseau (mais non ceux des membres du réseau) ;
- Informer les clubs par une veille thématique (projets de loi, événements) ;
- Offrir une rubrique sur la vie des clubs dans Traits d'agences ;
- Valoriser les travaux des clubs dans les ateliers des rencontres nationales et lors d'autres événements ;
- Apporter un appui pour l'organisation de formations métiers ;
- Réaliser le suivi éditorial et financer certaines publications, et des formations en intra.

Rôle du directeur par rapport à la Fnau

- S'informer des travaux des clubs via le bilan annuel, les éléments disponibles sur la plateforme, les retours des participants...;
- Participer et contribuer à des temps de restitution des clubs (lors des réunions de directeurs, séminaires...) ;
- Contribuer à la définition de lignes directrices pour le travail des clubs en lien avec les priorités du réseau des agences et de la FNAU ;
- Participer, le cas échéant, comme référent d'un club.

Rôle du directeur référent d'un club

Chaque club peut choisir un directeur référent : il est le relais du club auprès des autres directeurs. Il s'agit d'une option possible, et non d'une obligation.

Création et évolution des clubs et groupes de travail

Conditions pour créer un groupe de travail

- Il s'agit d'une structure temporaire dédiée, pouvant ou non évoluer vers un club ;
- Un sujet intéressant le réseau (au moins 5 agences) ;
- La volonté marquée de plusieurs directeurs ;
- Une perspective de production et de valorisation (ex développement d'un partenariat, nouveau cadre législatif) ;
- 1 pilote animateur.

Conditions pour créer un club

- Pérennisation d'un groupe de travail (ex groupe de travail culture/patrimoine) ;
- 2 animateurs ou plus ;
- Au moins 10 agences intéressées ;
- Un programme de réunions.

Modalités en cas de difficulté de fonctionnement de club, Comme par exemple, l'absence d'animateur, une baisse de fréquentation, etc.

- Période d'analyse au sein du club en relation avec la Fnau ;
- Examen en réunion des directeurs sur proposition du coordinateur/trice de la Fnau ;
- Proposition de solutions (recherche d'animateur, définition d'un programme de travail, fusion avec un autre club ou éventuel arrêt) ;
- Co décision directeurs / Fnau Médiation le cas échéant de la Fnau.

Organisation des activités complémentaires des clubs

Outre leurs réunions traditionnelles, les clubs peuvent avoir des activités complémentaires. Il ne s'agit pas d'activités obligatoires, mais de modes de fonctionnement spécifiques qu'il s'agit de reconnaître comme tels.

Passage en mode transversal

Exemple : Interclubs

- Choix conjoint d'un sujet entre animateurs de plusieurs clubs ;

- Discussion des possibles interclubs en réunion annuelle de coordination FNAU et accord sur le principe des interclubs ;
- Organisation collégiale.

Passage en mode veille

Exemple : Veille juridique ou jurisprudentielle du club planification

- 1 ou 2 personnes en charge de la veille dans le club ;
- Une diffusion sur extranet ou en forum.

Passage en mode évènement

Exemples : Séminaire Scot du Club Planification, séminaire Insee-Fnau du Club Observation

- 1 ou 2 pilotes ;
- Information de la Fnau sur le programme et les intervenants ;
- Diffusion de l'invitation à toutes les agences.

Passage en mode production et mode projet

Exemples : workshop club PUP, publication dossier aires urbaines

- 1 pilote identifié ;
- 1 équipe-projet ;
- 1 directeur et/ou un membre Fnau référent ;
- Un cahier des charges, un nombre de jours identifiés, un planning, un budget prévisionnel qui doit être préalablement validé par la Fnau en cas de dépenses externes (ex publication) ;
- Un accord des directions pour les participants ;
- Une signature Fnau des publications.

Passage en mode formation

Exemple : formation organisée par le club géomatique ou le club doc...

Les formations standard du marché sont souvent peu adaptées aux agences. Il y a des besoins de formation ciblées. La Fnau est organisme de formation. Dans le cadre du plan de formation Fnau qui existe par ailleurs, à destination des membres des agences, les clubs peuvent proposer des formations à organiser.

- 1 responsable pédagogique et /ou 1 formateur (qui peut être interne ou externe, rétribué sur un modèle à définir) ;
- Un programme pédagogique avec des objectifs et

passage en

mode



- des coûts pédagogiques validés par la Fnau ;
- Une journée minimum pour une formation (sinon non éligible aux plans de formation des agences) ;
- Une feuille de présence ;
- Une grille d'évaluation.

Passage en mode mutualisation d'outils

Exemple : traitement d'une base de données pour l'ensemble du réseau, partage d'un logiciel, d'un abonnement

Le club identifie un travail ou un outil à mutualiser avec un cahier des charges / note de cadrage validé par la Fnau et par le groupe des directeurs. Une agence prend en charge la production, l'acquisition et la mutualisation d'un outil, avec l'appui de la Fnau. Cette dernière et le pilote diffusent aux agences.

Le fonctionnement selon un mode précis est annoncé dans le programme de travail du club, restitué et évalué comme tel dans le bilan annuel.

Dialogue clubs et directeurs

Le dialogue intervient à différentes occasions, au cours de l'année, entre les directeurs et les clubs :

- Lors de la journée annuelle de programme et de bilan des clubs ;
- Lors de l'établissement du planning prévisionnel des clubs (dates et ordres du jour), en lien avec le programme de travail de la Fnau ;
- La mobilisation des clubs sur l'organisation des Rencontres annuelles (diffusion du sujet, appel à contribution) ;
- L'organisation régulière de présentation de travaux des clubs aux réunions de directeurs (après midi)
- Une semaine des clubs favorisant les échanges et la présence des agences des Outre-mer.

Par cette charte, nous convenons que ce dialogue est crucial pour l'avenir des agences, de leurs salariés, des clubs et de la Fnau, dans un esprit de co-évolution.

— Clubs de la Enau

FNAU.ORG

Programme de travail 2018